



Un véhicule a percuté ma voiture garé qui n'étais plus assuré

Par **panheret**, le **29/10/2011** à **18:18**

Bonjour,
notre véhicule était garé dans notre rue sur un stationnement autorisé, nous étions ma femme et moi à côté, quand un véhicule arrivant avec une vitesse excessive a perdu le contrôle de son véhicule et est venu percuter le nôtre par l'arrière par le choc ma femme s'est retrouvé par terre avec de légères blessures au bras et à la cuisse, le conducteur lui a été emmené à l'hôpital par les pompiers, ma question est :notre véhicule n'étant plus assuré, sommes nous en tord et est-ce que l'assureur adverse va accepter de prendre les réparations de notre véhicule qui a l'arrière embouti.
merci par avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **29/10/2011** à **20:27**

bjr,
un véhicule même stationné dans votre garage et même s'il ne roule pas (assurance type garage) doit être assuré.
à fortiori si votre véhicule non assuré est garé sur le domaine public, vous êtes en infraction.
difficile de savoir la position de l'assurance de l'autre automobile mais ce type de litige se réglant entre assurance, il se peut que l'assurance adverse fasse des difficultés pour rembourser les dommages survenus à votre véhicule.
cdt